

08.09.2026 – 07:50 Uhr

bonus.ch sur les primes-maladie 2027 : près de 5% de hausse en moyenne et jusqu'à 20% pour certains assuré(e)s*Lausanne (ots) -*

Malgré le redressement des réserves des caisses-maladie, les assuré(e)s ne devraient pas échapper à une nouvelle augmentation sensible de leurs primes en 2027. Sur la base des coûts de la santé et des dernières données disponibles, une hausse moyenne de 4.5% à 5% est probable, avec jusqu'à 20% pour certains assuré(e)s.

Après des augmentations de primes particulièrement importantes ces dernières années, l'espoir d'une accalmie semble une nouvelle fois s'éloigner. En 2026, les primes ont déjà progressé de 4.4% en moyenne. Pour 2027, plusieurs indicateurs montrent que la pression restera forte.

bonus.ch table sur une hausse de 4.5% à 5%

En tenant compte de l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire des soins, de la situation financière des assureurs et du léger effet de rattrapage attendu, bonus.ch estime qu'une hausse moyenne comprise entre 4.5% et 5% constitue actuellement le scénario le plus vraisemblable pour 2027.

Une évolution plus favorable, autour de 3.5% à 4%, nécessiterait un ralentissement des coûts plus marqué que celui actuellement attendu. À l'inverse, si les dépenses 2026 dépassent les prévisions ou si la transition vers les nouveaux tarifs ambulatoires entraîne des coûts supplémentaires, la hausse pourrait franchir la barre des 5%.

Certaines primes pourraient grimper jusqu'à 20%

La moyenne nationale ne reflétera toutefois pas la réalité de chaque assuré(e). Les variations de primes dépendent notamment de la caisse-maladie, du canton, de la région de primes, de l'âge, de la franchise et du modèle d'assurance choisi.

Certaines caisses ou catégories tarifaires pourraient ainsi afficher des hausses supérieures à 10% en 2027. Dans les situations les plus défavorables, certaines primes individuelles pourraient même augmenter de 20%.

Des variations encore plus importantes, pouvant atteindre 50%, restent théoriquement possibles lorsqu'un

assureur procède à un repositionnement tarifaire important dans une région ou pour un modèle particulier. À ce stade, bonus.ch ne considère toutefois pas ces cas extrêmes comme représentatifs de l'évolution générale attendue pour 2027.

Pourquoi les primes vont-elles encore augmenter ?

Le principal facteur reste l'évolution des dépenses couvertes par l'assurance obligatoire des soins (AOS). Au deuxième trimestre 2026, la croissance des coûts de l'assurance obligatoire des soins a été mesurée à +0.4% au cours des 12 derniers mois, contre +2.9% au premier trimestre. Ainsi, une personne assurée a généré en moyenne CHF 4'834.- de frais couverts par l'AOS, soit CHF 21.- de plus qu'une année auparavant.

Cette faible progression doit toutefois être interprétée avec prudence. La mise en place du nouveau système tarifaire global pour les prestations médicales ambulatoires entraîne actuellement des retards de facturation dans le secteur hospitalier ambulatoire. Ceux-ci se traduisent provisoirement par une forte baisse des coûts comptabilisés dans ce domaine : -4% au premier trimestre et -16% au deuxième trimestre 2026 par rapport à l'année précédente.

Il n'est pour l'instant pas possible de déterminer quand ces factures seront rattrapées ni quel sera leur impact sur l'évolution future des coûts. Le +0.4% observé au deuxième trimestre ne peut donc pas être considéré comme la preuve d'un ralentissement durable des dépenses de santé.

Jusqu'à +15% dans certains secteurs de la santé

En parallèle, plusieurs catégories de prestations continuent d'enregistrer des hausses nettement supérieures à la moyenne. Les soins à domicile (SPITEX) affichent la progression la plus importante, avec +14% au premier trimestre et +15% au deuxième trimestre 2026 par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente. Les dépenses liées aux psychologues-psychothérapeutes augmentent également fortement, avec respectivement +10% et +11%.

La hausse reste par ailleurs soutenue dans plusieurs autres domaines :

- physiothérapeutes : +7% au T1 et +7% au T2
- médecins ambulatoires hors laboratoire : +6% puis +7%
- laboratoires : +6% puis +6%
- pharmacies : +5% puis +5%
- établissements médico-sociaux : +3% puis +4%
- séjours hospitaliers : +3% puis +2%

À l'inverse, les médicaments délivrés par les médecins progressent de 1% au premier trimestre avant de reculer de 1% au deuxième. Les coûts des laboratoires en cabinet médical restent quant à eux pratiquement stables.

De +9.6% à -8.7% : des écarts considérables entre les cantons

Les différences sont également très importantes d'un canton à l'autre. Derrière la moyenne nationale de seulement +0.4% au deuxième trimestre 2026, les variations s'étendent de +9.6% à Schaffhouse à -8.7% à Zoug.

Schaffhouse se démarque nettement. Après une progression déjà élevée de +7.2% au premier trimestre, les coûts y augmentent encore de +9.6% au deuxième trimestre par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente. Glaris (+4.4%), les Grisons (+3.7%), le Jura (+3.6%) et Zurich (+3.3%) affichent également des hausses sensiblement supérieures à la moyenne nationale.

Au contraire, plusieurs cantons enregistrent provisoirement un recul des coûts, notamment Soleure (-2.3%), Bâle-Ville (-1.6%), Berne (-1.3%), Thurgovie (-1.0%), Genève (-0.9%) et surtout Zoug (-8.7%).

Les projections annuelles restent nettement orientées à la hausse

Au-delà de ces fluctuations trimestrielles, les projections disponibles pour l'ensemble de l'année restent nettement plus élevées. Selon les dernières prévisions réalisées par le KOF de l'EPFZ pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les coûts par personne assurée devraient augmenter de 4.5% en 2026, puis encore de 4.0% en 2027.

Ils passeraient ainsi de CHF 4'968.- par assuré(e) en 2025 à CHF 5'191.- en 2026 et près de CHF 5'400.- en 2027. En seulement quatre ans, entre 2023 et 2027, l'augmentation approcherait CHF 900.- par personne. Le KOF ne prévoit donc pas de véritable retournement de tendance, mais seulement un léger ralentissement de la progression des dépenses.

Les assureurs eux-mêmes anticipent plus de 5% de coûts supplémentaires en 2026

Les dernières indications de l'OFSP confirment cette tendance. Selon les estimations communiquées par les assureurs, les coûts devraient progresser d'un peu plus de 5% sur l'ensemble de l'année 2026.

L'Office fédéral souligne par ailleurs qu'un léger effet de rattrapage devrait intervenir lors du calcul des primes 2027. Le combined ratio (rapport entre coûts totaux et primes encaissées par un assureur) estimé pour 2026 se situe en effet à près de 101%. En d'autres termes, les primes encaissées ne couvriraient pas complètement les charges. L'OFSP estime ainsi que la hausse des primes 2027 devrait être légèrement supérieure à l'augmentation attendue des coûts.

CHF 8.6 milliards de réserves : un amortisseur, mais pas un frein suffisant

La situation financière des caisses-maladie s'est pourtant nettement améliorée. Grâce notamment aux bons rendements des placements, les assureurs ont dégagé en 2025 un excédent global de près de CHF 569 millions, entièrement affecté aux réserves. Celles-ci atteignent désormais CHF 8.6 milliards.

Cette amélioration constitue une bonne nouvelle et devrait contribuer à limiter la pression sur les primes. Elle ne permet toutefois pas de compenser durablement une progression annuelle des dépenses de santé de l'ordre de 4% à 5%.

Les réserves servent avant tout à garantir la solvabilité des assureurs et à absorber les fluctuations exceptionnelles. Pour que le système reste financièrement équilibré, les primes doivent à terme suivre l'évolution des prestations à financer.

La politique de réduction des réserves fait débat

L'évolution des réserves doit également être replacée dans le contexte des décisions prises ces dernières années. En 2021, la Confédération a assoupli les règles afin de faciliter leur réduction, avec notamment pour objectif que les réserves excédentaires bénéficient davantage aux assuré(e)s sous la forme de primes moins élevées.

Cette politique a permis de limiter temporairement la charge des primes, mais elle a également réduit le coussin financier dont disposaient certaines caisses pour absorber une évolution défavorable des coûts. Lorsque les dépenses ont fortement progressé, plusieurs assureurs ont ainsi dû rétablir leur équilibre financier et reconstituer leurs réserves, ce qui a contribué aux importants ajustements de primes observés par la suite.

Cette intervention fait aujourd'hui débat : une réduction trop importante des réserves peut certes alléger les primes à court terme, mais elle diminue aussi la capacité des assureurs à lisser les hausses de coûts dans le temps. La question est donc de trouver un équilibre entre la restitution de réserves jugées excessives et le maintien d'un coussin financier suffisant pour éviter des corrections tarifaires trop brutales.

De 5% à 53% : les réserves varient fortement selon les assureurs

Le montant global des réserves masque par ailleurs des situations financières très différentes d'une caisse à l'autre. Selon les dernières données détaillées disponibles par assureur, les taux de réserves variaient fortement en 2024. Parmi les principales caisses-maladie de Suisse, Visana affichait un taux de 53%, Agrisano 39% et CONCORDIA 31%, contre 9% pour Assura et Mutuel Assurance, et seulement 5% pour Philos.

Des réserves qui se sont fortement érodées depuis 2020

Les données historiques montrent également que plusieurs assureurs ont vu leur taux de réserves diminuer sensiblement au cours des dernières années. Entre 2020 et 2024, le taux est par exemple passé de 31% à 11% chez CSS, de 32% à 13% chez Helsana, de 50% à 31% chez CONCORDIA et de 32% à 13% chez Vivao Sympany. Même les assureurs disposant encore de réserves élevées ont parfois connu une diminution : Visana est passée de 66% en 2020 à 53% en 2024 et Agrisano de 47% à 39%.

Accès à l'étude sur les primes-maladie 2027 :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2026/Primes-maladie-2027.pdf>

Accès au comparatif des primes d'assurance maladie :

<https://www.bonus.ch/zr7EAZ8.aspx>

Contact:

bonus.ch SA

Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20b
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Medieninhalte



Primes-maladie 2027 / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100942071> abgerufen werden.